

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.111 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud 	Objet : Transport du Petit Beauregard/Bel Ebat – Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoirs : 4 Votants : 32 Pour : 30 Contre : 2 Abstentions : 0	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille du 26 novembre 2025,</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs du circuit spécial 126-2 vers le groupe scolaire Henri Dunant pour l'année scolaire 2026-2027,</p>	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAK Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Dominique PAGES Michel AUBOUIN	<p>A la majorité des membres présents et représentés, par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.</p> <p>Fixe les tarifs de ce transport à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,70€ par trajet et par enfant pour une utilisation partielle (matin ou soir ou 1 ou 2 jours par semaine). - 2,49€ par jour et par enfant pour une utilisation complète (matin et soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire). - 1,24€ par jour et par enfant à partir du 2ème enfant en utilisation complète. <p>Décide de facturer la participation des familles forfaitairement sur la base d'un prix jour multiplié par le nombre de jour d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur l'année et divisé par 10 (septembre à juin) pour une utilisation complète.</p> <p>Dit que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1er septembre 2026.</p>	
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET.	 <p>Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> <p>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</p>	
Absents ayant donné pouvoir :	<div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20251224-2025-111-DE Date de réception préfecture : 24/12/2025 </div>	

Geneviève SALSAT pouvoir à Michel AUBOIN Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre SOUUDRY Vincent POUYET pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BRARATON. Absents : Juliette DECAUDIN	
--	--